



CONFLUENCE

— ENSEMBLE, DONNONS VIE À L'EAU —

Le magazine de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Décembre 2019 #69



ÉTAT DES LIEUX 2019 DU BASSIN SEINE-NORMANDIE : LUMIÈRE SUR L'INVISIBLE



— VUE SUR —

— *Zoom sur* —

Les ambitions de l'état des lieux

L'état des lieux est le fondement du SDAGE et du programme de mesures. Il permet d'évaluer le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux fixés par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE). C'est aussi un outil d'information du public et des acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, leur évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines. Il doit emporter l'adhésion des instances du bassin. Ses résultats, issus d'une large consultation, doivent aussi être compris et partagés par l'ensemble des acteurs. Enfin, au-delà des objectifs de la DCE, l'état des lieux permet de mieux comprendre les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. ●





— EN 2 MOTS —



© Jean Chiscano

« Sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre des masses d'eau "en bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018 »

— *Patricia Blanc* —

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

C'est le principal résultat de l'état des lieux 2019 à l'échelle du bassin Seine-Normandie : à indicateurs constants, une augmentation de 8 % du nombre de masses d'eau de surface « en bon état écologique ». C'est la preuve que les efforts paient là où ils sont menés sur les territoires, notamment sur la réduction des macropolluants, sur la restauration de l'hydromorphologie des rivières ou sur la modernisation des systèmes d'épuration.

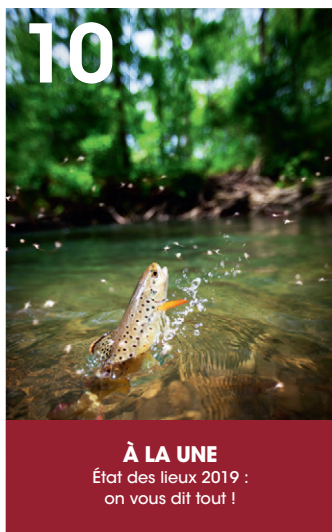
Mais ce progrès réel masque des fragilités et des sujets d'inquiétude : la progression reste trop lente pour permettre l'atteinte généralisée du bon état sur tous les cours d'eau du bassin à l'échéance de la directive-cadre sur l'eau (2027), et les progrès accomplis nécessitent un investissement soutenu dans le temps pour être consolidés, compte tenu notamment de l'augmentation des pressions démographique et économique, des conséquences du changement climatique et de l'utilisation toujours importante de produits phytosanitaires. Les experts estiment notamment que si nous n'engagions plus à partir de maintenant de nouvelle action de protection des eaux, le taux de masses d'eau en bon état écologique s'effondrerait à 18 % en 2027, pour 32 % aujourd'hui.

Ce constat rend d'autant plus nécessaire la mise en œuvre de la feuille de route des Assises de l'eau, adoptée en juillet dernier. Elles visent à adapter la gestion de l'eau au contexte du changement climatique dans une mobilisation volontariste « pour aller plus vite et plus loin ».

Pour cela, nous allons construire, avec le comité de bassin Seine-Normandie et l'ensemble des parties prenantes le nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin pour la période 2022-2027. Les travaux ont d'ores et déjà démarré dans un esprit participatif avec un premier séminaire de travail en septembre 2019 et une série de séminaires thématiques jusqu'au premier trimestre 2020. Que toutes celles et ceux, membres du comité de bassin, parties prenantes, agents des services de l'État et de l'agence de l'eau, qui participent à ces exercices très importants pour la qualité future de nos eaux en soient remerciés.



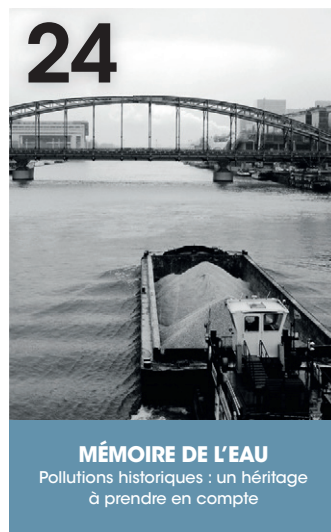
SOMMAIRE



À LA UNE
État des lieux 2019 :
on vous dit tout !



INTERVIEW
Florence Habets : « Des masses d'eau
en bon état, un atout pour s'adapter
au changement climatique »



MÉMOIRE DE L'EAU
Pollutions historiques : un héritage
à prendre en compte



AU FIL DE L'EAU
État des lieux 2019 :
des acteurs locaux très impliqués

- 05 — **PANORAMA** — Retour sur les **Assises de l'eau** avec Emmanuelle Wargon
- 08 — **REGARDS CROISÉS** — État des lieux : les acteurs du bassin préparent le **SDAGE**
- 10 — **À LA UNE** — **État des lieux 2019** : on vous dit tout !
- 18 — **INTERVIEW** — Florence Habets : « Des masses d'eau en bon état, un atout pour **s'adapter au changement climatique** »
- 20 — **DÉCRYPTAGE** — **Hydromorphologie** : de quoi parle-t-on ?
- 22 — **FOCUS** — Découpler la croissance de ses impacts environnementaux
- 24 — **MÉMOIRE DE L'EAU** — Pollutions historiques : un héritage à prendre en compte
- 26 — **REPORTAGE** — **Contrat « Eau & Climat »** : la communauté de communes de Coutances mer et bocage, pionnière du bassin
- 28 — **AU FIL DE L'EAU** — **État des lieux 2019** : des acteurs locaux très impliqués
- 29 — **AU NOM DE LA LOI** — **SDAGE** : quelle portée juridique ?
- 30 — **HOMMAGE** — **Sylvie Barbier**, vigie de la nature

— À suivre —

 INTERNET
www.eau-seine-normandie.fr

 FACEBOOK
Agence de l'eau Seine-Normandie

 TWITTER
[@Seine_normandie](https://twitter.com/Seine_normandie)

 YOUTUBE
Agence de l'eau Seine-Normandie

— S'abonner —



Pour recevoir gratuitement la nouvelle formule de Confluence, constituée de *Confluence Actualité*, *Confluence Dossier* et *Confluence Newsletter*, retourner le bulletin d'abonnement disponible p. 31 à : Agence de l'eau Seine-Normandie, Confluence, 51, rue Salvador-Allende, 92027 Nanterre cedex.



CONFLUENCE

Directrice de la publication : Patricia Blanc
Rédactrice en chef : Chantal Mariotte
Conception, conseil et réalisation : CITIZENPRESS
Crédit photo couverture : AESN / Michel Loup
Impression : Advence
Dépôt légal : 4^e trimestre 2019
N°ISSN 1156-8836





Entretien

Assises de l'eau : adapter les territoires au changement climatique



Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, présente les mesures issues du second volet des Assises de l'eau, qu'elle a piloté de novembre 2018 à juin 2019.

Sur quoi portait ce second volet des Assises de l'eau ?

EMMANUELLE WARGON : La seconde séquence des Assises de l'eau a été dédiée au « grand cycle » de l'eau, et plus particulièrement à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique et à ses impacts sur la ressource en eau. Quatre groupes de travail ont approfondi les thématiques : économiser l'eau, la partager, la protéger, et s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature. La sécheresse de l'été 2019, quasiment généralisée à l'ensemble du territoire national, a montré l'urgence à agir sur ces différents leviers.

Quelles sont les conclusions de ces Assises ?

E. W. : Ces travaux ont permis de faire émerger des solutions concrètes pour répondre aux défis de la gestion de l'eau face au changement climatique avec trois objectifs prioritaires : protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ; économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ; préserver nos rivières et nos milieux humides. Une vingtaine de mesures et d'actions ont été définies pour parvenir à ces objectifs.

Comment les agences de l'eau sont-elles associées à ces actions ?

E. W. : Les agences de l'eau sont, aux côtés de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), des acteurs majeurs pour la mise en œuvre du plan d'actions, via notamment leur 11^e programme d'intervention 2019-2024. Celui-ci prévoit 5,1 milliards d'euros d'aides aux collectivités, aux entreprises et aux associations pour l'adaptation au changement climatique, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la réduction des pollutions de l'eau.

Pour la protection des captages d'eau potable en particulier, les agences de l'eau expérimenteront dès 2020 et à hauteur de 150 millions d'euros des paiements pour services environnementaux sur des zones de captage. Objectif : rémunérer les pratiques agricoles qui protègent les ressources en eau. À cet égard, je tiens à remercier le comité de bassin et l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui se sont impliqués dans la mise en œuvre des Assises de l'eau, à travers différentes actions. L'agence de l'eau Seine-Normandie accompagne d'ores et déjà 5 territoires dans des expérimentations de paiements pour services environnementaux auprès des agriculteurs, et le dispositif devrait monter en puissance dans les prochaines semaines avec un nouvel appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités du bassin. L'agence de l'eau a d'ores et déjà augmenté ses soutiens à l'agriculture biologique, qui a été financée en 2018 à hauteur de 48 millions d'euros. Plus de 1 500 km de cours d'eau et plus de 16 700 ha de zones humides ont été restaurés sur 2016-2018 avec le soutien de l'agence de l'eau, et ce rythme doit se maintenir dans le 11^e programme. ●

Guillaume Tixier

« Les Assises de l'eau ont permis de faire émerger des solutions concrètes pour répondre aux défis des dérèglements climatiques dans les territoires. »





Financement

La Banque des Territoires et l'agence de l'eau s'engagent

Marianne Louradour, directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires, et Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau, ont signé le 5 juillet 2019 une convention de partenariat sur la période 2019-2022. La Banque des Territoires propose une offre de prêts

adaptée aux projets soutenus par l'agence de l'eau : l'Aqua-Prêt. Sont concernés les projets d'amélioration de la production et de la distribution d'eau potable, de collecte et d'assainissement des eaux usées, de recueil des eaux pluviales et de gestion des espaces et des milieux



aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). La durée d'amortissement

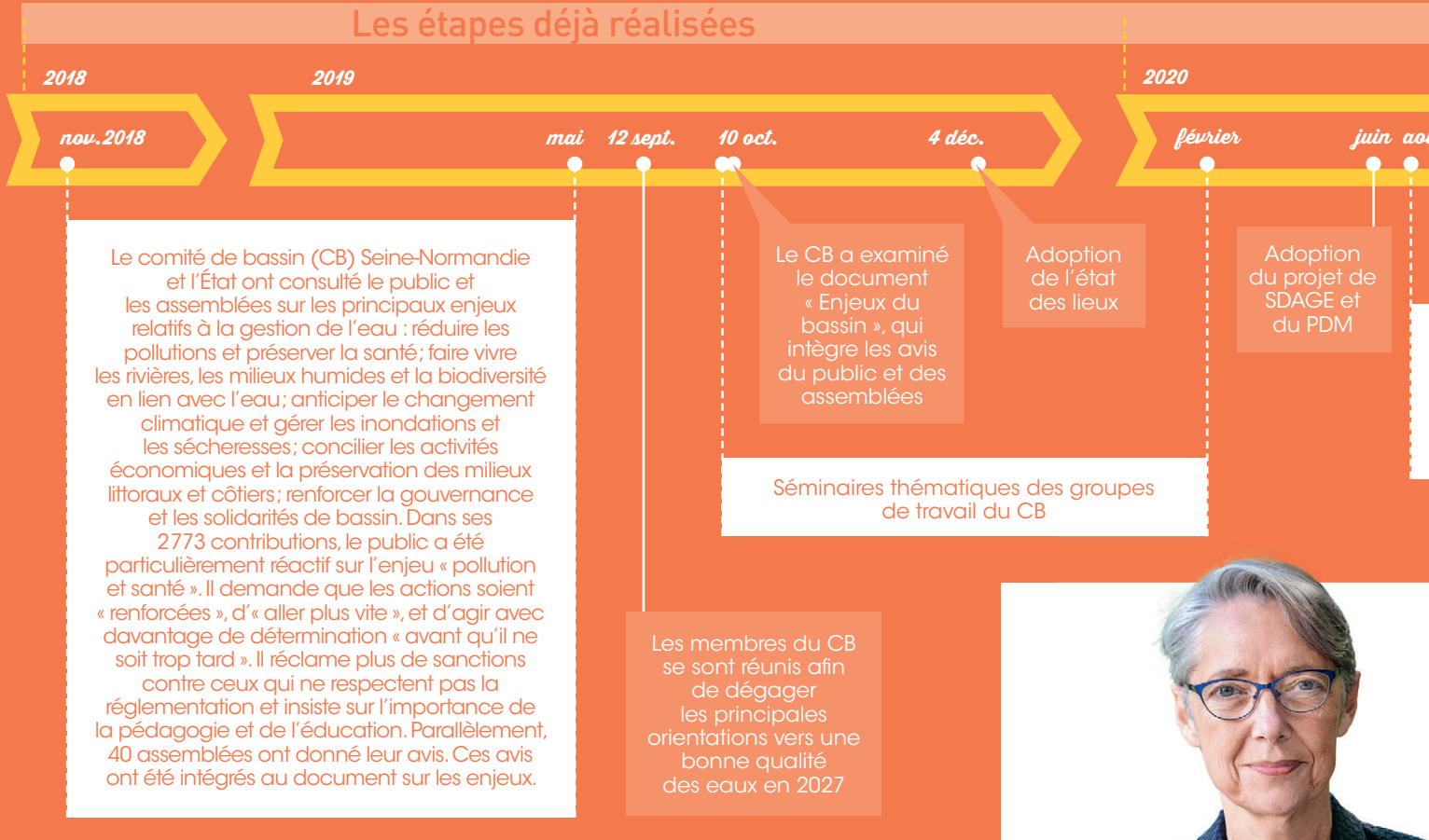
est de 25 à 60 ans et la tarification à Livret A, de + 0,75 %.

Zoom sur

L'élaboration du SDAGE 2022-2027

Le SDAGE - schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - est le document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin. Il est révisé tous les six ans par le comité de bassin (CB). Le point sur le calendrier d'élaboration du SDAGE 2022-2027 et du programme de mesures (PDM) qui l'accompagne.

Les étapes déjà réalisées



MOBILISATION DES ENTREPRISES

Trophées

Le 12 septembre et le 15 octobre, l'agence de l'eau, partenaire des Trophées AutoÉco 2019 et Auto-Recyclage 2019, a remis les prix récompensant les professionnels de l'automobile, d'une part au garage Ornallia situé à Flers (61) pour « la conformité de la collecte des déchets et la bonne gestion des eaux », et d'autre part à la société Allô Casse Auto établie à Athis-Mons (91) pour « la bonne gestion de l'eau et la bonne collecte des liquides potentiellement polluants ».

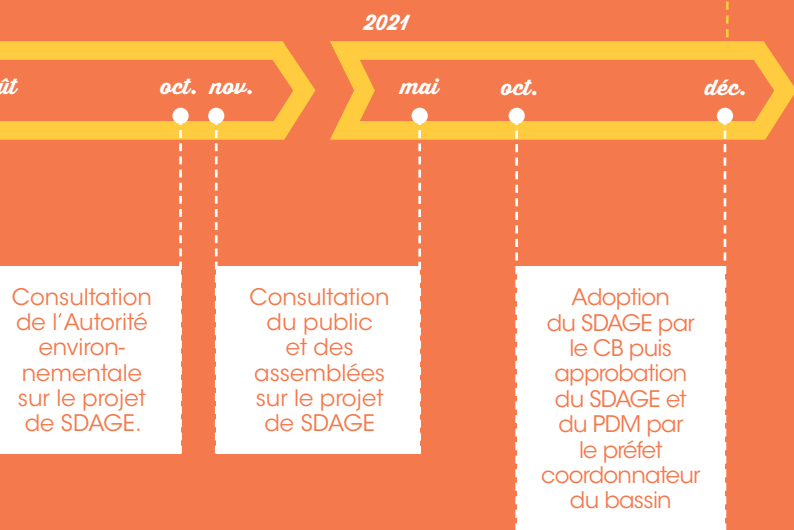
Rencontre

Le 22 novembre, l'agence de l'eau a réuni ses relais auprès des acteurs économiques autour du thème de l'adaptation au changement climatique et des actions financées dans le cadre du programme « Eau & Climat 2019-2024 » : infiltration des eaux de pluie sur site, sobriété en eau, diminution des pollutions... Ces aides, d'un montant de 210 millions d'euros sur six ans, s'adressent à toutes les entreprises : artisanat, secteur industriel, etc. ●

388

C'est le nombre de signataires de la charte d'engagement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Les étapes à venir



« Le changement climatique est là... Personne ne peut plus contester l'urgence d'y apporter des réponses. Les mois à venir seront donc ceux de l'accélération et de la concrétisation. »

Élisabeth Borne, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE,
LE JEUDI 29 AOÛT 2019.



Focus

© iStock

Les contrats « Eau & Climat » se déploient sur le bassin

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats de territoire « Eau & Climat » qui s'inscrivent dans les objectifs des Assises de l'eau. En voici quatre exemples.

En mai 2019, une vingtaine d'acteurs locaux se sont engagés pour résoudre les problèmes de qualité de l'eau du territoire de Coutances mer et bocage, dans la Manche (voir p. 26-27) ;

En juin 2019, le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents s'est engagé pour la renaturation des cours

d'eau et de leur biodiversité depuis les sources de la Marne.

En août 2019, sept intercommunalités signataires du contrat s'engagent à mettre en œuvre des actions pour l'eau potable, bénéfiques à 404 communes de l'Aisne et de la Marne.

En novembre 2019, la SNCF s'est engagée pour la gestion des eaux pluviales, la réduction des rejets de pollution et de micropolluants, la prévention des risques de pollution accidentelle, la réduction de l'usage de pesticides, la réduction des consommations d'eau et pour la préservation des milieux aquatiques et humides et de la biodiversité. ●

Lubrizon

L'agence de l'eau en mission

L'agence de l'eau a été mobilisée par le ministère et le préfet de Seine-Maritime pour contribuer à l'évaluation de l'impact environnemental de l'incendie de l'usine Lubrizon et de la société voisine SCMT, à Rouen. L'agence de l'eau évalue déjà la qualité des eaux via les réseaux de surveillance mis en place dans le cadre de la directive-cadre européenne (DCE). Suite à l'incendie survenu le 26 septembre 2019, l'agence de l'eau adapte son programme pour mieux détecter les polluants issus de l'incendie (métaux, dioxines...) sur la Seine, les cours d'eau et les eaux souterraines situés en amont de Rouen jusqu'à l'estuaire. Ces données sont analysées puis transmises aux services de l'État pour alimenter la connaissance afin de gérer les conséquences de cette pollution accidentelle. ●



ÉTAT DES LIEUX : les acteurs du bassin préparent le SDAGE

Le groupe de travail chargé de rédiger l'état des lieux 2019 associe des représentants de tous les collèges du comité de bassin. Au vu des défis à relever, ils dépassent ensemble les conflits d'usage et se mobilisent pour préparer le futur SDAGE, feuille de route vers la reconquête du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau du bassin.

Comment avez-vous été associés au groupe de travail chargé de rédiger l'état des lieux 2019 ? Qu'est-ce que cela vous a apporté ?

LÉOPOLD SARTEAU : En qualité de président de la Comina, je me dois d'avoir un regard large sur la qualité de l'eau et d'être attentif à l'avenir. Le groupe de travail placé sous la présidence de Daniel Marcovitch a été extrêmement dynamique, s'appuyant sur la participation de l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau. La prise de conscience générale des problèmes globaux a permis de sortir des postures, de cesser de ne représenter que sa catégorie d'usager au profit d'un regard plus objectif et du

« Cesser de ne représenter que sa catégorie d'usager au profit du souci des générations futures. »

Léopold Sarreau

souci des générations futures. Le monde de la pêche a largement été mis à contribution pour nourrir cet état des lieux en effectuant des mesures, en rapportant des observations ou en procédant à des pêches électriques. Les données récoltées par nos ingénieurs et techniciens sur l'ensemble du bassin permettent d'observer une dynamique d'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels. Mais il faut redoubler d'efforts. Le changement climatique nous montre à quel point le travail de reconquête du bon état est important pour obtenir des territoires résilients.

ÉTIENNE HENRIOT : J'ai suivi de près les travaux du groupe de travail sans en faire partie. Je suis particulièrement sensible aux résultats observés sur les masses d'eau souterraines car je connais bien la situation des captages d'eau potable dans l'Yonne. L'état des lieux permet d'observer une dégradation depuis 2013. Bien sûr, les critères ont changé depuis, de nouvelles molécules sont recherchées, des seuils ont évolué, de nouveaux paramètres ont été pris en compte. Mais si on raisonne à critères égaux,

LÉOPOLD SARTEAU

Membre du comité de bassin au titre de représentant de la pêche et de la protection du milieu aquatique, président de la Commission des milieux naturels (Comina) et conseiller technique et politique de l'Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Seine-Normandie.

on note pour les eaux de surface une amélioration sur les six dernières années. Ce n'est pas le cas pour les eaux souterraines, qui restent dégradées par des produits phytosanitaires essentiellement d'origine agricole. Dans certaines d'entre elles, on continue à relever la présence de molécules anciennes qui ne sont plus utilisées. Cela nous oblige à être particulièrement attentifs aux nouvelles molécules, comme celles utilisées pour la culture du colza, afin d'éviter de reproduire les erreurs du passé.

Dans votre secteur, quels sont les enjeux principaux de cet état des lieux ? Comment voyez-vous l'avenir de votre activité ?

E. H. : L'état des lieux va alimenter le prochain SDAGE, il doit donc inciter les acteurs à poursuivre leurs efforts. S'il dresse un tableau trop noir, il va démotiver. Il est important d'avoir des états des lieux à critères égaux pour pouvoir les comparer et constater les progrès, quand il y en a.

En complément des seuils de détection, on pourrait indiquer les seuils d'écotoxicité, pour avoir un aperçu réel des impacts. L'agriculture n'est pas un problème, c'est une solution, je le vois notamment sur les bassins de captage. Les pratiques évoluent, en conventionnel comme en bio, pour intégrer davantage la question de la qualité de l'eau.

L. S. : Pour la pêche en mer et la conchyliculture, l'état des lieux 2019 est alarmant, surtout en ce qui concerne les pollutions par l'azote des eaux littorales.

On sait que les temps de réponse sont lents. Si on arrêta toutes les pollutions aujourd'hui, il faudrait cinq à dix ans pour que la qualité soit véritablement restaurée. Les activités professionnelles qui reposent sur la qualité des eaux littorales sont exposées en outre aux pollutions bactériennes. Les pêcheurs professionnels doivent en plus s'inquiéter des conséquences à long terme de la surpêche. Les pêcheurs de loisir, eux, bénéficient d'une amélioration progressive des cours d'eau. Mais ils doivent s'attendre à voir évoluer la localisation de certaines espèces en raison des changements de température. Cet état des lieux très honnête doit maintenant se traduire par un programme de mesures réaliste.

Quelle est votre principale attente pour le SDAGE ?

E. H. : Le programme de l'agence de l'eau permet d'engager des actions, et grâce aux contrats territoriaux « Eau & Climat », de mieux faire collaborer entre eux les acteurs à une échelle pertinente. Le SDAGE devra encore consolider ces relations, en particulier entre les collectivités et le monde agricole, qui ont besoin de travailler ensemble. Leur complicité est indispensable pour apporter des solutions durables aux enjeux de l'eau mais aussi de la biodiversité, de la qualité de l'air, et de l'état des sols. Il sera également nécessaire que le SDAGE s'articule avec

la nouvelle politique agricole commune qui va se traduire à l'échelle des régions au travers des nouveaux programmes de développement régionaux. Il faut que les politiques publiques soient cohérentes entre elles afin de poursuivre les dynamiques en cours.

L. S. : Tous les usagers de l'eau doivent parvenir à travailler ensemble. Nous sommes tous parties prenantes des problèmes ; nous devons être ouverts aux solutions. Nous devons faire face aux enjeux, notamment à ceux du changement climatique. Il ne sert plus à rien de gagner du temps : au contraire, le temps joue contre nous et nous avons un devoir par rapport aux générations futures. Le SDAGE, en nous indiquant les actions à entreprendre sur les six prochaines années, doit nous permettre d'accomplir ce devoir et d'éviter d'entendre un jour nos enfants nous demander : « Qui sont ces gens qui n'ont rien voulu faire quand il était encore temps ? ». ●

Guillaume Tixier

« La complicité des collectivités et du monde agricole est indispensable pour apporter des solutions durables. »

Étienne Henriot



ÉTIENNE HENRIOT

Membre du comité de bassin au titre de représentant des agriculteurs, président de la commission territoriale Seine-Amont du comité de bassin, membre élu de la chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté et ancien président de la chambre d'agriculture de l'Yonne.

© Sylvain Borelier / Andia.fr



— 3 raisons —
de lire ce dossier

CONNAÎTRE

l'état des masses d'eau du bassin
et leur évolution probable

COMPRENDRE

les principaux enjeux

DÉCIDER

des actions à mener

— Définition —

Les 1 782 masses d'eau du bassin Seine-Normandie

L'évaluation de la qualité des eaux du bassin est établie par « masses d'eau ». Une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, un plan d'eau, une portion d'eaux côtières, une nappe d'eau souterraine, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques dont elle est le siège. Elle est caractérisée par une température et une salinité spécifiques ou par sa composition chimique. Les masses d'eau possèdent un état homogène vis-à-vis de ces critères, ce qui justifie un objectif de gestion déterminé. ●





À LA UNE

ÉTAT DES LIEUX 2019

On vous dit tout !

Au-delà de l'évaluation de la qualité de l'ensemble des masses d'eau du bassin Seine-Normandie, l'état des lieux identifie les pressions qui pèsent sur elles aujourd'hui et les anticipe sur les huit prochaines années. Ce document, élaboré en associant tous les acteurs de l'eau, permet de décider des actions à mener en priorité.

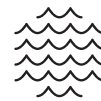
En effet, la connaissance précise du milieu et des pressions qui s'y exercent à un instant T permet de déterminer une trajectoire vers le bon état pour l'ensemble des masses d'eau du bassin. Selon la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), cet objectif de bon état doit être atteint pour 100 % des masses d'eau en 2027. Selon l'état des lieux 2019, ce n'est pas gagné. « *Nous sommes moins avancés que nous le souhaitons. Même si des avancées sont réelles, il reste beaucoup d'efforts à accomplir* », résume Christophe Poupard, directeur de la connaissance et de la planification à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Des progrès réels

En effet, la lecture attentive des 130 pages de description qui composent l'état des lieux 2019 permet de voir se dessiner quelques tendances, par rapport aux états antérieurs. Grâce aux actions de restauration de la continuité écologique, les poissons migrateurs remontent mieux les fleuves : le saumon atlantique a désormais accès à près de 500 km de linéaire de la Seine, et près de 1 000 km de cours d'eau côtiers normands. La mise aux normes des stations d'épuration et les efforts des industriels ont aussi porté leurs fruits : la quantité d'azote rejeté dans les cours d'eau a baissé de 32 % et les rejets de matière organique ont baissé de 11 % entre 2013, date du précédent état des lieux, et 2019. Le niveau de contamination des sédiments par les métaux a lui aussi diminué →



En chiffres



1 782
masses d'eau
sur le bassin
Seine-Normandie



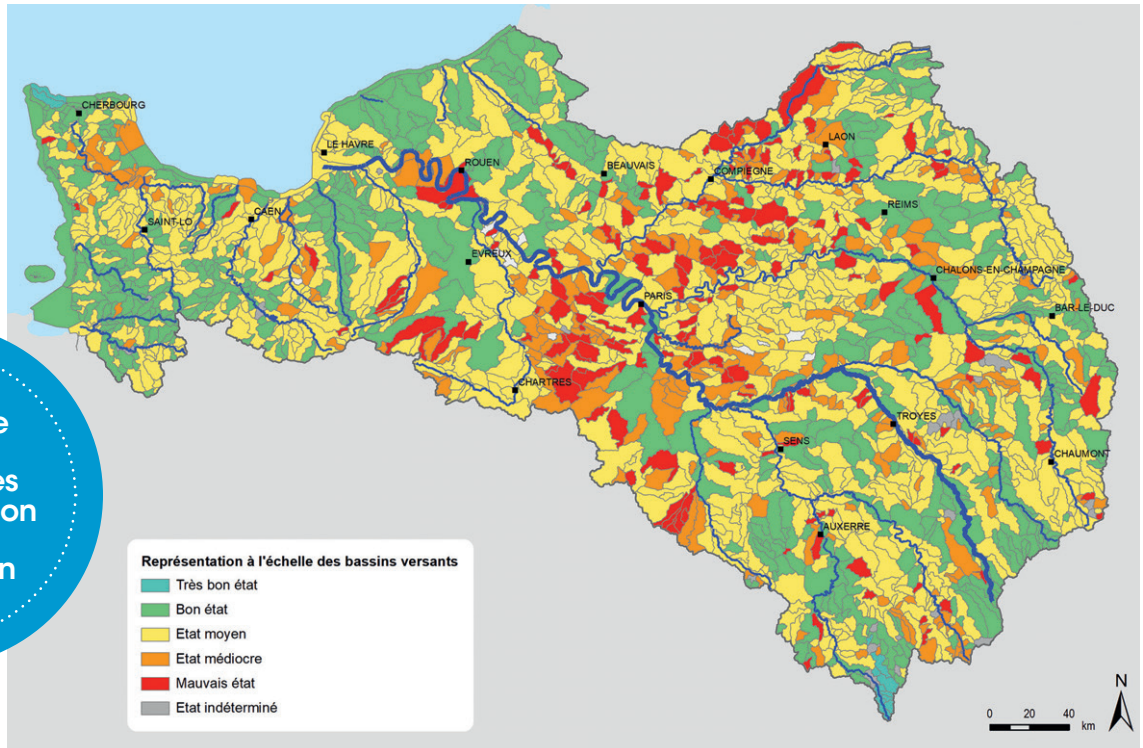
32 % des
masses d'eau
de surface
en bon état
écologique



8 %
d'amélioration
depuis 2013 à
critères constants

2019

X



Source : IGN, AESN / Réalisation : AESN, DRIEE - EDL2019

État
écologique
des eaux
superficielles
du bassin selon
les règles
d'évaluation
de 2019

→ très significativement au cours des trente dernières années, passant de fort à très faible. D'autres indicateurs vont aussi dans le sens du progrès : en trente ans, les flux de phosphore à la mer ont été divisés par 4 tandis que le taux d'oxygène dissous dans la Seine, relevé à Tancarville, n'a cessé d'augmenter,

passant de 4 mg/l en moyenne dans les années 1980 à 11 mg/l aujourd'hui. Davantage d'oxygène, c'est davantage de vie. Le nombre d'espèces de poissons observées dans la Seine a été multiplié par 10 sur la même période.

Des efforts encore importants pour atteindre le bon état

Toutes les actions menées avec le soutien de l'agence de l'eau n'ont pas eu les mêmes résultats. On compte deux fois plus de cours d'eau dégradés par les nitrates que dans le dernier état des lieux. Par ailleurs, les pesticides affectent le bon état de 26 % des cours d'eau et de 80 % des eaux souterraines. Cela a conduit, par exemple, à fermer 78 captages d'eau potable entre 2012 et 2017. L'utilisation des produits phytosanitaires par le monde agricole a augmenté depuis le dernier état des lieux, même si le nombre de doses achetées sur le bassin semblait se stabiliser depuis 2014. Aujourd'hui, seules 18 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique alors qu'elles étaient 23 % en 2013. Redoubler d'efforts pour inverser ces tendances est d'autant plus impératif que les pressions sur le milieu s'accroissent. Les activités économiques, l'urbanisation et la démographie vont continuer à peser sur la qualité de l'eau. À ces pressions directes s'ajoutent celles liées au changement climatique qui accroissent encore la vulnérabilité des masses d'eau.

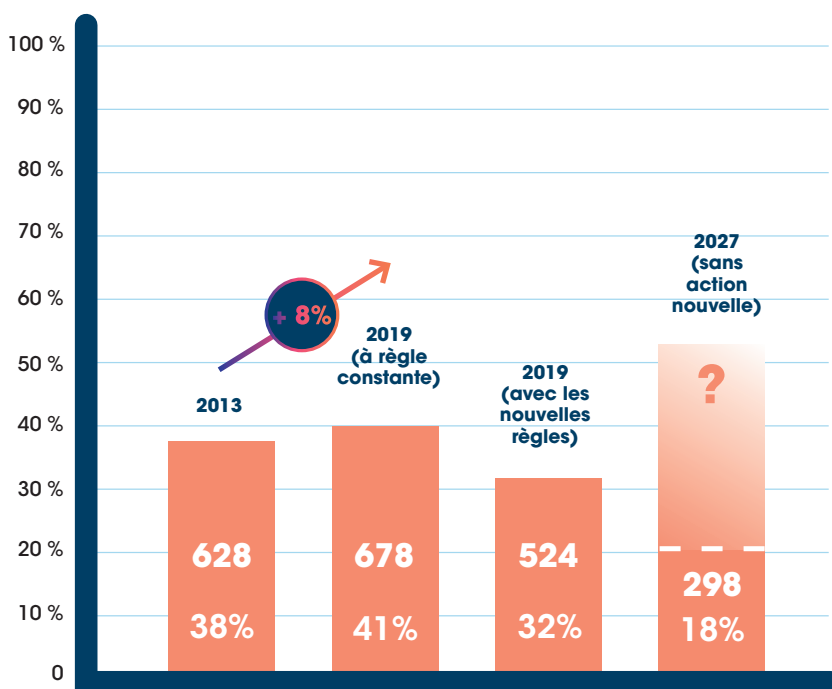
Une stratégie à déployer

L'état des lieux ne se contente pas de photographier le présent. Il permet d'anticiper les huit prochaines an-

UNE MÉTHODE EUROPÉENNE

La directive-cadre sur l'eau prévoit un document d'état des lieux qui établit l'état des masses d'eau et identifie les pressions importantes qui s'exercent sur les milieux et dégradent leur qualité. Un état des lieux initial du bassin Seine-Normandie a été élaboré en 2004. Il a été remis à jour en 2013. Celui de 2019 est donc le troisième depuis l'entrée en vigueur de la DCE ; il sert de base à l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures (PDM) 2022-2027. Les méthodes d'évaluation de la qualité des rivières évoluent d'un état des lieux à un autre : de nouveaux polluants sont ajoutés, des valeurs modifiées, des indicateurs, notamment en ce qui concerne les macro-invertébrés, ont changé, ce qui rend les comparaisons délicates. Par exemple, les polluants spécifiques de l'état écologique sont passés de 9 en 2015 à 20 aujourd'hui. Il faut donc, si l'on veut pouvoir comparer l'état des lieux actuel avec les états des lieux antérieurs, raisonner à paramètres constants.

Pourcentage de masses d'eau en bon état sur le bassin Seine-Normandie



Évaluation de la qualité des eaux superficielles entre 2013 et 2019 et perspectives

À règles d'évaluation constantes, le nombre de masses d'eau de surface en bon état a augmenté de 8 % entre 2013 et 2019. Les règles d'évaluation ont toutefois changé en 2019 : avec ces nouvelles règles, le taux de masses d'eau en bon état est de 32 %, au lieu de 41 % avec les règles de 2013. Si on n'agissait plus en faveur de la qualité des cours d'eau, ce taux risquerait de descendre à 18 % en 2027. Le SDAGE déterminera l'objectif à atteindre, et donc les efforts à consentir pour améliorer l'état des cours d'eau (cf. encadré p.12 « Une méthode européenne »).

« Si aucune action nouvelle n'était entreprise, la proportion de cours d'eau en bon état passerait de 32 % en 2019 à 18 % en 2027. »

schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin devra relever ce défi, fixer les objectifs, et tracer le chemin pour y parvenir. Des accélérations vont s'imposer. La restauration hydromorphologique devra s'accroître. La deuxième phase des Assises de l'eau a d'ailleurs conclu sur la nécessité de restaurer, au niveau national, 25 000 km de cours d'eau d'ici à 2022. Le modèle économique agricole devra évoluer vers une réduction des engrais minéraux et des pesticides. Enfin, la question de l'épuration par temps de pluie restera centrale, d'autant que le changement climatique pourrait se traduire par une baisse des débits et une augmentation des épisodes de pluie intenses. ●

Guillaume Tixier

LES SPÉCIFICITÉS DU BASSIN

« Le plus petit des cinq grands fleuves de France associé à une des plus grandes mégapoles d'Europe » : voilà comment Daniel Marcovitch, président du groupe de travail état des lieux, décrit le bassin Seine-Normandie. Le faible débit de la Seine rend le fleuve, qui draine 75 000 km², d'autant plus vulnérable que les pressions y sont très importantes. Territoire très urbanisé, vastes plaines de monocultures, croissance démographique importante et présence de nombreuses industries : la baie de Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française, de 40 % de l'industrie nationale et concentre les pollutions diffuses de 25 % de l'agriculture nationale. Ces pressions, auxquelles s'ajoutent celles liées au changement climatique, impactent la qualité de la ressource en eau. La quantité disponible, en dehors de certains territoires, semble moins menacée, grâce à la présence de grands aquifères souterrains et à une pluviométrie conséquente. Le changement climatique rend néanmoins certains territoires, des 95 000 km² du bassin Seine-Normandie, fragiles de ce point de vue.



État des lieux : mode d'emploi

Pour réaliser l'état des lieux 2019, le groupe de travail issu du comité de bassin a associé les commissions territoriales du comité de bassin, les acteurs locaux et le conseil scientifique.



Daniel Marcovitch
PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL
DÉDIÉ À L'ÉTAT DES LIEUX AU SEIN
DU COMITÉ DE BASSIN

Organisation

Un groupe de travail dédié

« Pour réaliser un état des lieux, il faut commencer par fixer un cadre, savoir d'où on part et où on veut arriver », résume Daniel Marcovitch, président du groupe de travail dédié à l'état des lieux au sein du comité de bassin, qui a contribué au document descriptif de l'ensemble des masses d'eau. « Avec des représentants de l'ensemble des collèges du comité de bassin, nous avons essentiellement mis en forme les analyses des milieux et des pressions effectués par les services de l'agence de l'eau à partir de dizaines de milliers de données collectées sur plus de 1 700 masses d'eau. » Ce travail a été complété par des consultations techniques locales : associations, collectivités, acteurs économiques... tous ceux qui se sentent concernés ont été sollicités pour faire part de leurs observations sur ces analyses, ce qui a permis de les affiner (cf. p. 28). « Cette somme d'informations au plus près du terrain nous permet d'anticiper ce qui va se passer ces huit prochaines années, poursuit Daniel Marcovitch. L'état des lieux montre ce qui s'améliore, ce qui va se dégrader et ce qui se dégrade déjà. Aux pressions liées à l'urbanisme, à la démographie, aux grandes cultures céréalières s'ajoutent celles du changement climatique : inondation, intrusions salines dans les nappes côtières, aggravation des étiages... Les défis à relever sont nombreux », souligne celui qui voit dans le futur SDAGE et son programme de mesures, mais aussi dans les contrats territoriaux « Eau & Climat » du programme de l'agence de l'eau, des outils susceptibles d'orienter les activités humaines vers des pratiques compatibles avec la préservation de la ressource. ●

La science, pas en reste

Le regard du conseil scientifique

« Le conseil scientifique a suivi le processus d'élaboration de l'état des lieux et a émis un avis qui évalue une démarche profondément remaniée par rapport à l'exercice précédent », résume Rémi Barbier, sociologue, spécialiste de la gouvernance territoriale de l'eau et membre du conseil scientifique du comité de bassin. Pour le chercheur, le choix d'une élaboration participative, associant le plus grand nombre d'acteurs possible, est à saluer : « La mise en place du portail Géo-Seine-Normandie, un outil cartographique accessible en ligne et rassemblant par unités hydrographiques cohérentes des données sur l'état et les pressions, données pouvant être enrichies par les acteurs du terrain, permet d'affiner l'analyse et de se l'approprier. Lorsque l'on participe à l'élaboration des connaissances et que sa propre expertise est prise en compte, on a tendance à considérer comme robuste et légitime le résultat final de la démarche. Et ainsi, à mieux adhérer aux plans d'action qui en découlent. » Autre élément d'appréciation : « L'état des lieux 2019 se fonde davantage sur des données issues de mesures in situ plutôt que sur des modélisations ou des dires d'experts. Le travail métrologique remarquable qui a été effectué produit des résultats plus précis. » Parmi les pistes d'amélioration suggérées par le conseil scientifique : envisager davantage de scénarios dans la partie prospective et rendre l'outil cartographique consultable par le grand public... ●

LE CALENDRIER DE L'ÉTAT DES LIEUX

Dès 2017, l'agence de l'eau a travaillé à la méthodologie de l'état des lieux 2019. Durant toute l'année 2018, les masses d'eau et les pressions qu'elles subissent ont été décrites tandis qu'un scénario de l'évolution de ces pressions d'ici à 2027 était élaboré.

Ces résultats ont été soumis, pour consultation, aux membres du comité de bassin et aux organismes à compétence technique locale de février à avril 2019. L'état des lieux a ensuite été finalisé, après analyse et valorisation des résultats afin d'être présenté au comité de bassin pour adoption le 4 décembre 2019.

Bon état écologique : mode d'emploi

L'état écologique tient compte de l'écosystème dans son ensemble et retient le principe du paramètre déclassant : si la masse d'eau est en état bon pour plusieurs paramètres mais en état moyen pour un seul, alors la masse d'eau est en état écologique moyen



Évaluation des éléments de **qualité biologique**

Les populations d'espèces (faune et flore) ne montrent pas ou peu d'altérations



Évaluation des éléments de **qualité physico-chimique**

La valeur des paramètres (oxygène, azote et phosphore, température, acidité) ne montre pas ou peu d'altération



Mesure de la concentration en **substances polluantes** (Métaux et pesticides)

Les concentrations sont nulles ou inférieures aux normes en vigueur.



Si ces trois éléments sont en très bon état : évaluation de l'état hydromorphologique pour confirmer le classement de la masse d'eau en très bon état écologique. Si l'état hydromorphologique est mauvais, ses impacts s'expriment à travers l'évaluation des éléments de qualité biologique.



Évaluation des éléments de **qualité hydromorphologique**

Les paramètres (morphologie, continuité et hydrologie du milieu) ne sont pas ou peu altérés



Hubert Dejean de La Bâtie
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE SEINE-AVAL DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE.

3 800 avis

concernant **560 masses d'eau** ont été émis par plus de **80 structures** lors de la **consultation technique locale** sur le portail Géo-Seine Normandie.



De l'intérêt des connaissances locales

L'état des lieux en Seine-Aval

« **N**otre commission territoriale a la chance de pouvoir s'appuyer sur les données produites par le groupement d'intérêt public (GIP) Seine-Aval, dont les programmes de recherche portent sur l'ensemble de l'estuaire de la Seine, du barrage de Poses jusqu'à la baie de Seine, décrit Hubert Dejean de La Bâtie, président de la commission territoriale Seine-Aval du comité de bassin Seine-Normandie. Nous disposons donc d'une connaissance très précise de notre territoire et pouvons faire remonter les informations facilement.

La direction territoriale de l'agence de l'eau travaille en étroite collaboration avec les chercheurs du GIP, qui peuvent mener des travaux l'intéressant directement, qu'il s'agisse par exemple d'évaluer les impacts du futur canal Seine-Nord sur le niveau moyen de la Seine ou d'affiner des mesures destinées à l'état des lieux du bassin. » De cet état des lieux, le président de la commission territoriale (Comiter) Seine-Aval retient d'abord les aspects positifs : « On voit que la politique de restauration des continuités écologiques porte ses fruits : les grands

migrateurs reviennent, le saumon est de retour dans la Risle. » Pour lui, les données afférentes à l'état des cours d'eau doivent être publiques et diffusées largement. « Sur la façade de la direction territoriale de l'agence de l'eau, à Rouen, un écran géant renseigne en direct sur l'état de la Seine. Partager l'information avec le grand public permet de l'associer à la bataille pour la qualité de l'eau », souligne Hubert Dejean de La Bâtie, qui se réjouit de la large consultation ayant conduit à l'élaboration de l'état des lieux 2019. ●



À quoi sert l'état des lieux ?

Préalable indispensable au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et à son programme de mesures, l'état des lieux est aussi un outil pédagogique qui permet à chacun de mesurer le travail à accomplir et de s'approprier les enjeux de bon état écologique fixés par la directive-cadre sur l'eau (DCE).

« **L'**état des lieux s'inscrit dans la continuité d'un travail de fond, effectué au long cours », explique Pascale Mercier, directrice territoriale des vallées d'Oise de l'agence de l'eau Seine-Normandie. De fait, année après année, les agents des différents métiers de sa direction réactualisent et partagent la connaissance qu'ils ont des territoires. En fonction de la qualité mesurée, ils identifient les pressions associées, font le bilan des actions réalisées et ciblent les actions pour les rivières et eaux souterraines du bassin de l'Oise pour qu'elles atteignent les objectifs de bon état fixés par la DCE. Grâce aux animateurs de SAGE qui sont associés à ce travail, l'agence dispose ainsi d'un meilleur historique du territoire. « Ici, en vallées d'Oise, nous avons l'habitude d'associer les partenaires », souligne Pascale Mercier. Aussi a-t-elle vu d'un bon œil l'implication des acteurs locaux dans l'élaboration de l'état des lieux au moyen d'un outil cartographique en ligne : « Au-delà du travail mené avec les services de l'État, le portail Géo-Seine-Normandie est intéressant pour partager les données et mobiliser tous ceux qui sont concernés par la qualité de l'eau, des techniciens des collectivités aux associations environnementales, des fédérations de pêche aux

« L'état des lieux est un outil qui donne un sens aux actions de l'agence de l'eau ». »

Pascale Mercier,

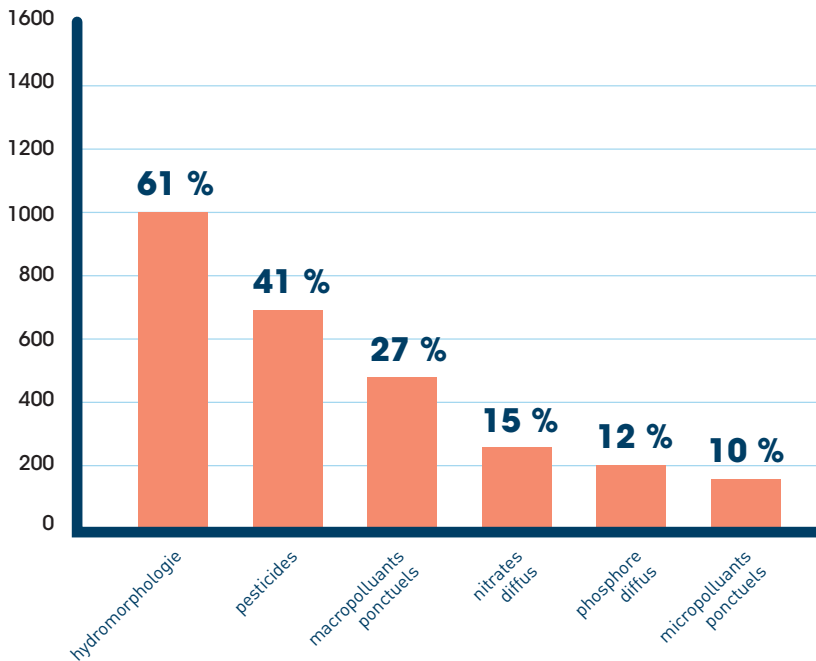
DIRECTRICE TERRITORIALE DES VALLÉES D'OISE DE L'AGENCE DE L'EAU



L'Oise.

chambres d'agriculture. » La directrice des vallées d'Oise insiste sur les exigences renforcées du nouvel état des lieux, qui cible de nouvelles molécules, utilise de nouveaux paramètres pour la qualité biologique, diminue les seuils de sensibilité : « Mais même si les indicateurs sont sévères, il y a de réels progrès », résume-t-elle d'une formule. Pour elle, le troisième état des lieux mené par l'agence de l'eau permet aussi de mettre en avant les bons exemples pour valoriser les actions. Sur son territoire où, à indicateurs constants, le bon état écologique des cours d'eau a progressé de 4 %, elle met en avant des reconquêtes de la qualité physico-chimique liées à des réhabilitations de stations d'épuration, des actions de restauration des continuités avec l'effacement de 130 ouvrages et une augmentation des actions de reméandrage des rivières. « Les résultats de l'état des lieux nous permettent de revisiter les priorités et de renforcer nos interventions, par exemple sur les filières à bas niveau d'intrants. Les actions menées aujourd'hui sont de plus en plus globales, à l'image de ce que préconisent les contrats "Eau & Climat", qui construisent des ponts entre les métiers et les acteurs. On doit privilégier les opérations mixtes, qui traitent en même temps du ruissellement, de la biodiversité et de l'occupation du sol pour un aménagement optimisé du territoire... L'état des lieux est un moyen essentiel pour partager les enjeux, créer une dynamique et fournir des éléments aux élus pour arbitrer les priorités. Enfin, en interne, l'état des lieux est aussi un outil d'animation des équipes qui donne un sens aux actions de l'agence », conclut la directrice. Pour Christophe Poupard, directeur de la connaissance et de la planification à l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'état des lieux doit pouvoir s'adresser à tous types de public : citoyens, élus, urbanistes, agriculteurs, industriels... « Nous devons ces prochaines années faire vivre cette base de connaissance énorme, exploiter par exemple des données sous forme d'infographies

Nombre de masses d'eau



Principales causes de dégradations d'ici 2027 : de la nécessité d'agir

Si aucune action volontaire n'était entreprise en faveur de l'amélioration de l'état des cours d'eau, les principales causes de dégradation en 2027 seraient un mauvais fonctionnement hydromorphologique pour 61 % des cours d'eau, la présence de pesticides pour 41 % des cours d'eau et de macropolluants issus des stations d'épurations pour 27 %. Cela donne des indications sur les priorités d'actions pour améliorer l'état des cours d'eau.

sur des thématiques spécifiques ou pour des publics ciblés spécifiquement. » Déjà, en juin et juillet 2019, la présentation de l'état des lieux aux forums territoriaux des six sous-bassins de Seine-Normandie a permis de valoriser, au travers de témoignages, les meilleures pratiques ayant conduit à l'amélioration de l'état des masses d'eau. « En juillet 2020, nous allons procéder au renouvellement du comité de bassin. L'état des lieux nous servira aussi à former ses nouveaux membres sur les enjeux du bassin », conclut Christophe Poupard. ●

Guillaume Tixier

3 niveaux de lecture

L'état des lieux se décline en **3 pages** de messages clés, **15 pages** de synthèse et près de **130 pages** de descriptions des masses d'eau et des pressions, accompagnées d'annexes.

GÉO-SEINE-NORMANDIE : UN OUTIL DE CONSULTATION ET D'INFORMATION

Permettre aux usagers de l'eau de contribuer à l'élaboration de l'état des lieux : voilà l'objet de Géo-Seine-Normandie, l'interface cartographique numérique conçue pour associer un public d'initiés (associations de protection de l'environnement, fédérations de pêche, collectivités de tous niveaux, fédérations de loisirs nautiques, organisations professionnelles, chambres d'agriculture, associations de consommateurs, associations de protection des moulins, syndicats de rivière...) à la production des données sur l'eau. Cette carte

permet de visualiser, pour chacune des 1782 masses d'eau du bassin, leur état, les types de pressions qui s'y exercent, et l'évaluation du risque de non-atteinte du bon état écologique en 2027. Elle permet aussi de recueillir les avis et les contributions des organisations qui accèdent au site. « Ces avis portent aussi bien sur le diagnostic des pressions significatives causant la dégradation actuelle de l'état des masses d'eau que sur leur projection à l'horizon 2027. Ils sont tous analysés pour affiner l'état des lieux », explique Sarah Feuillette,

responsable du service prévision, évaluation et prospective à l'agence de l'eau. Mais Géo-Seine-Normandie va vivre au-delà de la consultation technique locale destinée à l'état des lieux. D'ores et déjà, l'outil cartographique sert en interne à définir un pré-programme de mesures. Et les données collectées nourriront aussi l'application « Qualité Rivière » (cf. p.32), qui permet au grand public de se renseigner, depuis un mobile ou une tablette, sur l'état des cours d'eau de France et les populations de poissons qui les fréquentent.



INTERVIEW

FLORENCE HABETS

« Des masses d'eau en bon état : un atout pour s'adapter au changement climatique »

Directrice de recherche CNRS en hydrométéorologie et présidente du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie, Florence Habets a contribué à l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin et a suivi de près l'élaboration de l'état des lieux 2019.

Quel regard portez-vous sur les travaux du groupe de travail constitué pour préparer l'état des lieux ?

FLORENCE HABETS : J'ai été impressionnée par le travail réalisé et notamment par le nombre de personnes impliquées, à la fois compétentes et motivées, qui ont eu de multiples échanges et interactions sur une période longue. Outre la récolte d'observations et de données *in situ* qui s'est déroulée en continu sur plusieurs années, la phase de concertation autour de la mise en forme de ces données et leur restitution a duré un an et demi. J'ai senti une réelle appropriation des défauts et des qualités de l'ancien état des lieux avec la volonté de faire

mieux. L'effort concernant les aspects collaboratifs de ces travaux s'est matérialisé par le développement d'une interface permettant non seulement de consulter la cartographie des masses d'eau mais aussi de la commenter. Ce système interactif est un outil de partage des connaissances qui est nourri par les acteurs locaux. Il servira au-delà de l'état des lieux à anticiper les évolutions des masses d'eau, en corrigeant si nécessaire des mesures ponctuelles. La contribution des acteurs locaux permet d'affiner l'interprétation des mesures ainsi que les modèles. Enfin, si l'inclusion de connaissances locales enrichit l'analyse, elle permet aussi une meilleure appropriation des résultats. C'est très intéressant pour la suite, notamment pour la préparation du prochain programme de mesures. Du partage des données, nous allons passer au partage des solutions.

Que dit cet état des lieux de l'avenir du bassin ?

F.H. : C'est une photographie du bassin et des pressions qui s'y exercent à un instant T. En regardant son évolution par rapport aux états des lieux antérieurs, une trajectoire se dessine. Celle-ci démontre malheureusement qu'il sera extrêmement compliqué d'atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre européenne pour 2027. Des progrès existent; globalement, depuis 2013, la qualité des masses d'eau de surface s'est améliorée, mais on reste très loin du compte. L'agence de l'eau n'avait sans



« Du partage des données, nous allons passer au partage des solutions. »

Florence Habets,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU COMITÉ DE BASSIN

Parcours

1998

Thèse sur la modélisation du cycle continental de l'eau à l'échelle régionale, à Toulouse III et post-doctorat à Princeton (États-Unis).

1999

Admise au concours de chercheur au CNRS, en poste au Centre national de recherche en météorologie (CNRM), à Toulouse.

2005

Mobilité à l'École des mines-Paris Tech, à Fontainebleau.

2011

Publie dans la collection du PIREN-Seine travaux sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin-versant de la Seine.

2017

Présidente du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie.

2018

Professeure attachée à l'École normale supérieure, département de géosciences.





L'estuaire de la Seine à Rouen.

doute pas suffisamment anticipé l'ensemble des pressions et le temps de réaction du milieu. Par exemple, malgré les nombreuses actions menées, la pression exercée par les produits phytosanitaires n'a pas baissé. Les captages d'eau potable ont des temps de transfert très long et les améliorations tardent à survenir. L'efficacité ne se mesure pas au moment où les actions se réalisent. Pour autant, quitte à rallonger le délai, il faut conserver nos ambitions et redoubler d'efforts.

Cet état des lieux permet-il de se préparer aux impacts du changement climatique sur le bassin ?

F.H. : L'état des lieux 2019 est une projection dans le futur sur huit ans, autant dire un temps dérisoire quand on parle de phénomènes climatiques. On voit cependant que les impacts du changement climatique sont déjà là avec une augmentation notable des canicules, et des précipitations plus rares et plus intenses. Ces phénomènes vont encore s'accroître, avec des risques d'inondations fluviales et pluviales, y compris dans des secteurs qui y sont peu habitués. Mais ils ne sont pas suffisamment anticipés dans l'état des lieux. Par exemple, alors que les zones humides permettent de lutter contre de nombreux impacts du changement climatique, il n'a pas été possible de quantifier leur extension dans cet état des lieux. On touche là aux limites de l'exercice.

La qualité de l'eau est tributaire des pressions directes exercées par l'activité humaine mais aussi, plus indirectement, des effets de cette activité sur le climat. On voit bien que les pressions, qu'elles soient directes ou indirectes, ne vont cesser d'augmenter. Les mesures prises pour restaurer la qualité de l'eau doivent tenir compte de cette accélération.

L'état des lieux court jusqu'en 2027. Quels indicateurs permettront à cette échéance de mesurer si nous avons réussi ou échoué ?

F.H. : La question est simple : aurons-nous été capables de faire diminuer les pressions ? Si une tendance à la baisse se dessine, nous aurons gagné. Dans le cas contraire, nous aurons échoué. Mais cela ne concerne pas les seules agences de l'eau en charge de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques. Il faut entendre ce « nous » au sens le plus large possible. Nous sommes tous responsables de la qualité de l'eau. L'eau est le réceptacle de l'ensemble de nos activités. La plupart des politiques publiques, bien au-delà du ressort des agences de l'eau, impactent sa qualité. Nous devons collectivement relever le défi fixé par la directive-cadre européenne. Des masses d'eau en bon état sont aussi un outil d'adaptation au changement climatique. Il en va de la résilience de nos territoires. ●

Guillaume Tixier

Les clés pour comprendre

L'état des lieux sert à :

- Informer le public et les acteurs sur l'état et l'évolution des masses d'eau, les niveaux de pression et les grands enjeux économiques liés à l'eau ;
- Élaborer le futur SDAGE 2022-2027 ;
- Adapter le programme de surveillance des eaux.

Il se nourrit d'échanges et s'appuie sur des consultations afin de mieux partager les méthodes et les résultats, tenir compte de l'expertise locale, faciliter l'appropriation par les acteurs locaux.

Un outil cartographique dématérialisé (<https://geo.eau-seine-normandie.fr>) soutient ces consultations pour partager les informations et recueillir les avis.

+ En savoir plus

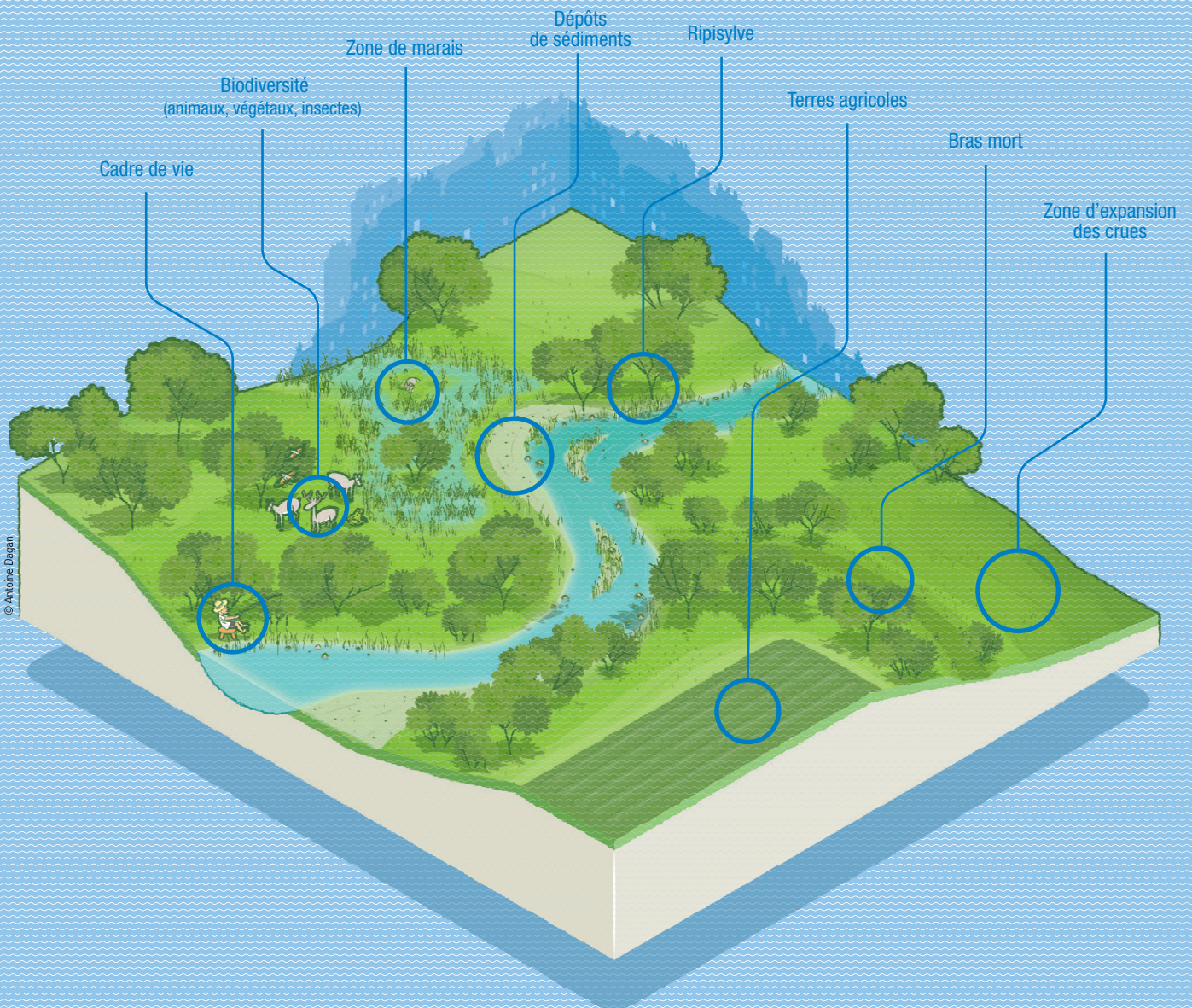
- Dans une vidéo de 3 minutes, Florence Habets résume les impacts du changement climatique sur l'eau : <https://www.acteurspublics.fr/webtv/emissions/autres-evenements/florence-habets-leau-est-tres-impactee-par-le-rechauffement-climatique>
- Sa publication pour le PIREN-Seine : http://piren16.metis.upmc.fr/?q=webfm_send/1010



HYDROMORPHOLOGIE

De quoi parle-t-on ?

Les cours d'eau sont des systèmes vivants, dynamiques et complexes. Leur fonctionnement naturel rend de nombreux services : épuration de l'eau, habitats pour la faune et la flore, réduction des étiages et des inondations. Et si nous redonnions leur liberté à nos cours d'eau ?



© Antoine Dagan

Les dessous d'un bon état hydromorphologique

Rendre à un cours d'eau sa liberté de mouvement, c'est lui permettre de jouer pleinement ses nombreux rôles. Tour d'horizon des enjeux de la renaturation.

L'hydromorphologie est la science qui s'intéresse au fonctionnement, à la forme et à la mobilité des cours d'eau. En effet, un cours d'eau est un système dynamique qui s'équilibre au gré de ce qui se passe sur son bassin-versant. À l'état naturel, sa forme et son débit varient dans le temps et l'espace, réagissant aux situations climatiques, au relief et à la géologie rencontrée. Le cours d'eau enfle, déborde, se rétrécit, sinue et se déplace à un rythme qui lui est propre. C'est cette recherche perpétuelle d'un équilibre qui permet au cours d'eau de jouer son rôle en matière de qualité de l'eau et de biodiversité. En effet, une eau qui coule librement est mieux oxygénée, ce qui favorise son épuration. C'est aussi une eau qui se réchauffe moins que si elle stagnait. Par ailleurs, une rivière où l'eau coule alternativement dans des zones courantes et dans des zones lentes et profondes présente des types d'habitats différents, indispensables à l'installation et au développement de la faune et la flore. Une rivière qui fonctionne bien, c'est enfin moins d'étiages et un meilleur cadre de vie !

Renaturer nos cours d'eau

Dès lors qu'une composante du fonctionnement hydromorphologique d'un cours d'eau est modifiée (fond du lit, largeur du lit, hauteur des berges, pente, occupation des sols, etc.), son fonctionnement est perturbé. Conséquence : les services rendus sont altérés. Remanier le fond du lit perturbe les habitats écologiques ; supprimer les méandres accélère le débit et donc le risque d'inondations à l'aval ; modifier la pente aggrave les risques liés à l'érosion, etc. Reméandrage, suppression des obstacles, reconnexion au lit majeur... il faut aujourd'hui corriger certaines actions du passé et tenter de restaurer au mieux la fonctionnalité de nos cours d'eau. ●

Camille Aulas

LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU

Pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la restauration des cours d'eau, l'agence de l'eau finance des diagnostics globaux visant à identifier et prioriser les travaux correctifs à mener en fonction des contraintes budgétaires et géographiques (forte urbanisation, par exemple). Études, acquisitions de terrains et travaux correctifs sont tous subventionnés à hauteur de 80 %.

1. Les facteurs de l'hydromorphologie

LE FONCTIONNEMENT, LA FORME ET LA MOBILITÉ D'UN COURS D'EAU DÉPENDENT DE SON ENVIRONNEMENT, ET PLUS PARTICULIÈREMENT...



Du climat



De la nature géologique du sol



De la pente

2. Les leviers de renaturation

MÊME S'IL EST IMPOSSIBLE DE RESTITUER À UN COURS D'EAU SON HYDROMORPHOLOGIE ORIGINELLE, IL EXISTE DES ACTIONS POUR QU'IL RETROUVE UN FONCTIONNEMENT PLUS NATUREL.



La remise dans le lit « naturel » (reméandrage, restauration des berges et de la ripisylve)



La suppression des obstacles (barrages et seuils) **voire leur aménagement**



La recharge en granulats (restauration du fond)



La reconnexion au lit majeur, zones naturelles d'expansion des crues

3. Les bénéfices attendus

UN COURS D'EAU QUI N'EST PAS FIGÉ, ÇA A DU BON ! LA RENATURATION DES COURS D'EAU PERMET NOTAMMENT DE FAVORISER...



La qualité de l'eau (meilleure épuration)



La biodiversité (alternance d'habitats et diversité des habitats aquatiques et humides)



La préservation des fondations des bâtiments et des infrastructures **contre l'érosion** (l'apport de sédiments de l'amont préserve l'ancrage des fondations)



La prévention des inondations en zone urbaine grâce aux zones naturelles d'expansion des crues et à un écoulement plus libre



340 M€ sur 6 ans

C'est le volume financier alloué aux aides pour la restauration des milieux par le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau



80 %

Toutes les opérations de renaturation des cours d'eau sont financées à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau.



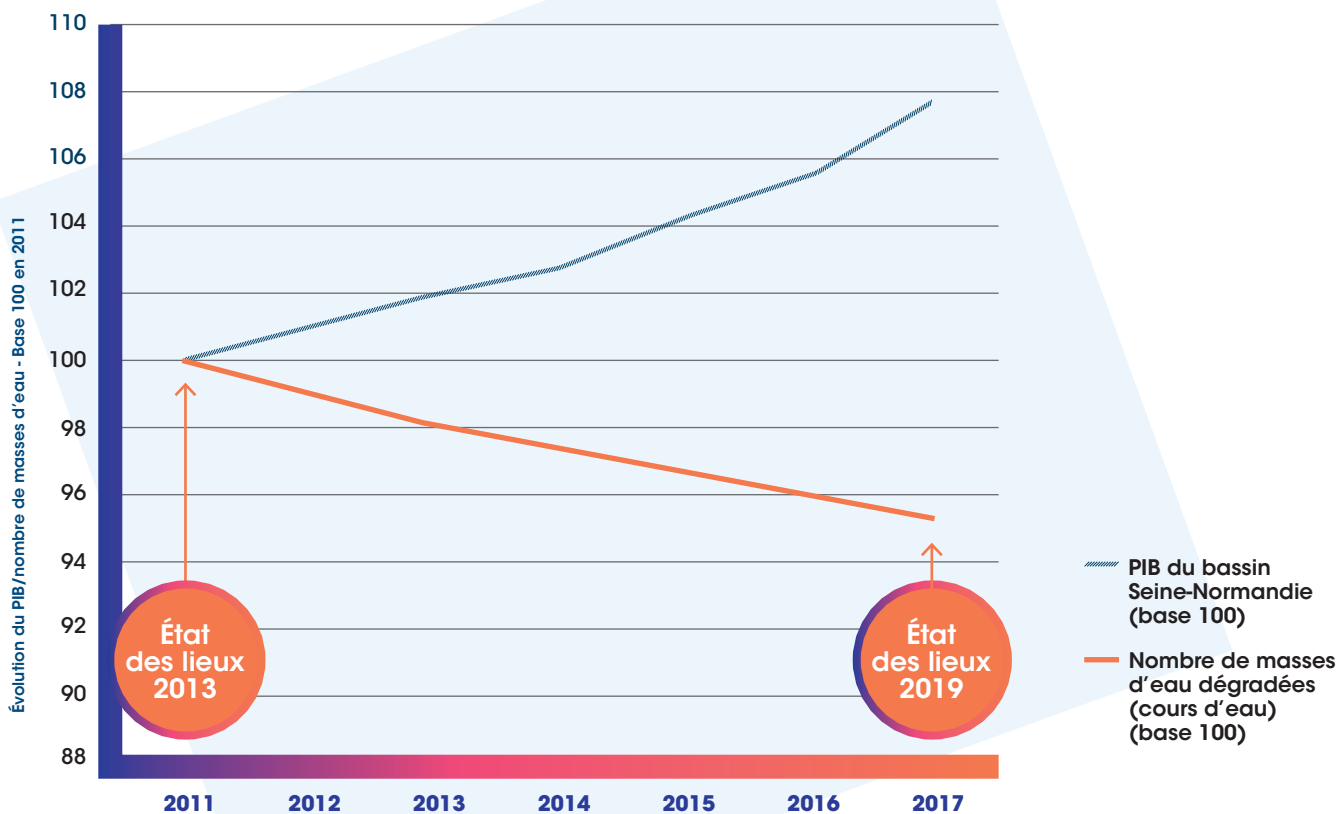
ANALYSE

Découpler la croissance de ses impacts environnementaux

C'est l'une des bonnes nouvelles de l'état des lieux 2019 : la dégradation des cours d'eau régresse alors même que le Produit intérieur brut (PIB) du bassin Seine-Normandie continue de croître. En d'autres termes : le bassin résiste aux pressions et un découplage s'est produit. Mais qu'est-ce au juste qu'un découplage ?

Bassin Seine-Normandie

Découplage de la croissance du PIB et de la dégradation des cours d'eau
Base 100 en 2011



La question des relations entre croissance économique et atteintes environnementales est ancienne. On la trouve dans le « rapport Meadows », publié par le Club de Rome en 1972.

Il y a plus de quarante ans, ce document alertait déjà sur l'accélération de l'industrialisation, sur la croissance démographique importante, sur l'épuisement des ressources non renouvelables et sur la dégradation de l'environnement. Il donnait naissance notamment au concept de développement durable. L'idée de découplage peut être résumée par cette simple question : peut-on supprimer la corrélation entre croissance économique, utilisation des ressources et atteintes environnementales ?

Une croissance qui produit moins d'impacts

Dans un rapport sur le découplage, le groupe international des experts sur les ressources du Programme des Nations unies sur l'environnement précise qu'il y a découplage lorsque, dans une économie, le produit intérieur brut augmente plus vite que la quantité de ressources naturelles utilisées ou consommées. Mais d'autres indicateurs peuvent être retenus : les émissions de CO₂, la qualité de l'air, l'état des masses d'eau... En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de découplage entre la croissance économique et la consommation de matières premières. Ainsi, la productivité des matières doit croître de 30 % entre 2010 et 2030. Et nos émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 40 % à la même échéance. Pour mémoire, à cet horizon, 100 % de nos masses d'eau devraient être en bon état écologique.

Les limites du découplage

Depuis vingt ans, malgré une augmentation du PIB français et une croissance démographique, nos émissions de CO₂ ont diminué. Avons-nous réussi le découplage ? « Si on regarde uniquement ce paramètre, on pourrait le croire, explique Vincent Marcus, sous-directeur de l'économie des ressources naturelles et des risques au Commissariat général au développement durable (CGDD). Mais il faut aussi regarder notre empreinte carbone



« Le découplage observé sur le bassin Seine-Normandie mesure réellement le succès d'une politique environnementale. »

Vincent Marcus,

SOUS-DIRECTEUR DE L'ÉCONOMIE
DES RESSOURCES NATURELLES ET DES RISQUES
AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE (CGDD)

(cf. encadré) qui, en 2015, était toujours au même niveau qu'en 1995. En fait, nous avons en partie externalisé nos émissions de CO₂. Du coup, pas d'impact significatif sur le climat qui, lui, est global. Et globalement, dans le monde, les émissions de CO₂ augmentent. » En effet, si entre 1990 et 2016 les émissions de CO₂ en France ont diminué de 12 %, au niveau mondial elles augmentaient de 60 % sur la même période¹...

Pour ce qui concerne les cours d'eau, « le découplage observé sur le bassin Seine-Normandie mesure réellement le succès d'une politique environnementale », observe notre expert. Effectivement, sur notre bassin, alors que les pressions économiques et démographiques ne cessent d'augmenter, la qualité des cours d'eau parvient à s'améliorer. Les explications de ce bon résultat sont sans doute à chercher dans la modernisation de la station d'épuration d'Achères, qui traite les effluents de près de 6 millions de Parisiens, et dans les actions de restauration des continuités écologiques, qui se sont multipliées ces dernières années...

Vincent Marcus souligne cependant que si le découplage est un bon indicateur, il n'est pas suffisant. « Il faut aussi considérer les niveaux d'im-

acts », observe-t-il. C'est bien pourquoi la directive-cadre sur l'eau exige un objectif de bon état, ce qui pousse à viser des niveaux d'impact minimaux des pressions exercées par l'occupation humaine sur les eaux.

Les limites de la croissance

« En comparant la courbe du PIB et celle des impacts environnementaux de la croissance, on oublie en outre le troisième pilier, social, du développement durable. Or il est important d'intégrer ces aspects sociétaux dans l'analyse des activités économiques et de leurs effets, si on ne veut pas aboutir à des sociétés trop inégalitaires », poursuit le spécialiste. Enfin, il questionne aussi la référence au PIB, s'appuyant notamment sur les travaux de la commission Stiglitz, qui lui préférerait des indicateurs de bien-être. « Il est nécessaire d'interroger nos modèles économiques à la lumière de nos aspirations au bien-être. Le futur découplage à trouver se peut-être entre notre bien-être et nos modes de production et de consommation », conclut Vincent Marcus. Pour notre bassin aussi, l'atteinte du bon état passe par une remise en question de nos usages. ●

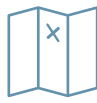
Guillaume Tixier

1. Voir la brochure « Les chiffres clés du climat » : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2019>.

Les clés pour comprendre : l'empreinte carbone

Selon le CGDD, l'empreinte carbone représente la quantité de gaz à effet de serre induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, administrations publiques, organismes à but non lucratif, investissements), que ces biens ou services soient produits sur le territoire national ou importés.

En tenant compte du contenu en gaz à effet de serre des importations, l'empreinte carbone permet d'apprécier les pressions sur le climat de la demande intérieure française. Et ce, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés. ●



© Photos 12Stock

POLLUTIONS HISTORIQUES

UN HÉRITAGE À PRENDRE EN COMPTE

C'est toute la vie du bassin Seine-Normandie qui se reflète dans ses eaux. L'état des lieux en est un parfait exemple : il fait état de contaminations récentes et actuelles, mais résulte aussi de très anciennes pollutions, qui pour certaines perdureront des années. Si nous subissons encore les erreurs des générations passées, cela signifie également que nous sommes responsables de la qualité future des eaux.

La pollution des milieux aquatiques est attachée à l'histoire de l'humanité, les cours d'eau ayant toujours été utilisés pour évacuer les pollutions gênantes. La prise de conscience des pressions exercées sur ces milieux sensibles est pourtant relativement récente : ce n'est que dans les années 1970 qu'émergent les concepts de restrictions d'usage ou de maîtrise des rejets. Sur le bassin de la Seine, on estime que la pollution maximale du milieu a été atteinte entre 1950 et 1980. Ces pol-

lutions dites historiques, ou héritées, persistent dans nos eaux et sont autant d'obstacles à l'amélioration de leur qualité.

La mémoire des nappes souterraines

Les eaux souterraines contiennent encore des produits phytosanitaires et certains de leurs produits de dégradation qui ne sont plus utilisés depuis des années. Par exemple, des dérivés de l'atrazine, un herbicide pourtant interdit depuis 2004. La raison : le temps qu'il faut à l'eau superficielle pour rejoindre la nappe. En effet, le transfert vertical vers la nappe dépend de la nature du sol, du sous-sol (géologie) et des caractéristiques des molécules. Une fois la nappe atteinte, les molécules sont transportées latéralement au sein de l'aquifère selon le sens d'écoulement de la nappe. Les nappes souterraines, composées d'eaux d'âges différents, sont parfois bien plus vieilles que les eaux superficielles (de quelques années à près de 20 000 ans pour des eaux extrêmement protégées !), gardant ainsi la mémoire des événements passés.

« Nos réserves d'eau souterraine sont stratégiques pour l'avenir, il faut dès maintenant les préserver de pollutions nouvelles. »

Du fait de ce plus faible renouvellement, les eaux souterraines sont en moins bon état que les eaux superficielles. Surtout, il devient clair que malgré les efforts entrepris pour lutter contre les pollutions diffuses, le facteur temps est indissociable de l'amélioration de l'état de ces masses d'eau. Cela suppose, bien sûr, de ne pas les avoir polluées davantage d'ici là.

La mémoire des sédiments

L'étude des sédiments de l'estuaire et de la baie de Seine, exutoire de toutes les pollutions du bassin, permet de suivre et retracer la contamination littorale dans le temps. En effet, les sédiments forment des couches qui se superposent au fil du temps, piégeant les contaminants contemporains en surface (métaux lourds, PCB, dioxines, hydrocarbures, pesticides...). Ainsi, l'étude de ces sédiments superficiels, tous les six ans, permet d'observer les tendances (à la hausse ou à la baisse) de la concentration pour chaque contaminant. Cette analyse constitue un très bon indicateur d'intégration de la pollution chimique à l'échelle de la décennie. L'interdiction ou la restriction d'usage de certains métaux lourds, citons le plomb, par exemple, qui a été retiré des combustibles automobiles (essence « sans plomb »), se lit très bien dans la baisse constante des concentrations sédimentaires. Il convient néanmoins de rester vigilant car les sédiments sont capables de relarguer dans l'eau les stocks de contaminants qu'ils contiennent, notamment lorsqu'ils sont déplacés (dragages, crues, etc.).

La face cachée de l'iceberg

À mesure que la connaissance sur les contaminants et leurs effets sur l'homme et les



1 Lorsqu'ils sont déplacés, les sédiments pollués relarguent des contaminants dans l'eau.

2 Ce n'est que dans les années 1970 qu'émerge le concept de maîtrise des rejets dans le milieu naturel.



3 Les eaux souterraines contiennent encore des polluants interdits depuis des années.

Climat

Un impact sur la qualité de l'eau

Les fortes pluies des mois de mai et juin 2016 ont entraîné une crue de grande ampleur au centre du bassin. Un bilan de l'impact de cette crue exceptionnelle sur la qualité de l'eau a été conduit avec les partenaires du bassin. Il fait apparaître un impact modéré de la crue sur la qualité de l'eau. Quelques pics de pollution ont été observés localement. L'analyse des laisses de crues, formées de

sédiments très fins déposés lors de la décrue, a mis en évidence des teneurs élevées en hydrocarbures et en plomb à l'amont de Paris, dans le bassin du Loing. Ces apports de contaminants urbains sont principalement dus à la remobilisation d'anciens dépôts des zones urbaines. Les premiers bilans n'ont pas mis en évidence d'impact direct sur la vie hydrobiologique. ●

milieux aquatiques progresse, de nouveaux indicateurs sont développés pour caractériser l'état des eaux : la liste des substances à surveiller s'agrandit, de nouvelles normes de qualité sont définies pour tenir compte de leur toxicité, etc.

Les techniques d'analyse des concentrations des molécules se perfectionnent également et permettent de détecter des concentrations – y compris très faibles – en polluants qui n'étaient pas observables jusqu'alors. Cette amélioration de la connaissance et des techniques d'analyses peut ainsi conduire à l'identification de

nouvelles contaminations. Le bon état peut apparaître comme de plus en plus difficile à atteindre mais l'effort pour sa reconquête doit se poursuivre : nous sommes responsables de la qualité des eaux que nous laisserons à nos enfants. ●

Camille Aulas

+ En savoir plus

https://www.piren-seine.fr/sites/default/files/PIREN_documents/fascicules/Fascicule_qualite_crue_PIREN-Seine.pdf



CONTRAT « EAU & CLIMAT »

La communauté de communes de Coutances mer et bocage, pionnière du bassin

À Agon-Coutainville, en présence de Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau, et de Nicolas Juillet, vice-président du comité de bassin, la communauté de communes de Coutances mer et bocage signait, le 28 mai 2019, le premier contrat de territoire « Eau & Climat » du bassin.

Août 2017 : la mauvaise qualité des eaux littorales entraîne l'interdiction de la pêche à pied, de la baignade et de la commercialisation des huîtres et des moules sur les plages de la côte ouest de la Manche. « Cette situation désastreuse nous a conduits à réagir : nous devons impérativement mobiliser tous les acteurs du territoire pour retrouver une eau de bonne qualité », se souvient Jacky Bidot, président de la communauté de communes de Coutances mer et bocages. L'intercommunalité, fondée en janvier 2017, se saisit des compétences assainissement non collectif et gestion des milieux aquatiques, multiplie les réunions avec les représentants des communes, des chambres d'agriculture, des conchyliculteurs...

De la concertation à l'action

« Nous nous sommes rapprochés de Frédéric Chauvel, directeur territorial de l'agence de l'eau, détaille Jacky Bidot. Avec son aide, nous avons lancé un diagnostic de l'assainissement non collectif et mis en place un contrat de territoire pour aider les communes à rénover leurs stations d'épuration. » C'est ainsi que sa communauté de communes est la première du bassin Seine-Normandie à s'engager dans un contrat « Eau & Climat » associant les services de l'État, la région et le département. « Quand le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau est sorti, nous étions prêts : nous avions un état des lieux, un diagnostic, nous connaissions les sources de pollution et les priorités, et nous avons déjà mobilisé tous les acteurs du territoire », se félicite Jacky Bidot. Ce contrat « Eau & Climat » concerne aussi bien la zone littorale que l'intérieur des terres. L'éventail des mesures est large : il comprend la mise aux normes de l'assainissement non collectif, la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, mais aussi la restauration du bocage, des cours d'eau et des continuités écologiques. ●

Guillaume Tixier



© Photos : Coutances mer et bocage

Fiche projet

Le programme d'actions à la loupe

- La communauté de communes Coutances mer et bocage couvre **49 communes** situées au centre ouest du département de la Manche, et regroupe plus de **48 000 habitants**.
- Le programme d'actions est **échelonné sur 3 ans** et comprend **40 actions dont 10 études ou diagnostics**.
- Le **premier objectif** concerne la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale.
- Le **second objectif** vise l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres.
- Les mesures prévues dans ce contrat d'un **montant global de 15 millions d'euros** sont cofinancées par des **subventions de l'agence de l'eau à hauteur de 40 % en moyenne**, soit 6 millions d'euros apportés au territoire dans le cadre de la solidarité du bassin Seine-Normandie.



« Le contrat "Eau & Climat" va permettre de trouver des solutions durables dont bénéficieront tous les usagers. »

Jacky Bidot,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE COUTANCES MER ET BOCAGES



© Mairie Coutances



1. Signature, le 28 mai 2019, du premier contrat de territoire « Eau & Climat » en présence de Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, et des élus de la communauté de communes Coutances mer et bocage.
2. Moutons de pré salé : la pâture sur les herbus fait l'objet d'études visant à mesurer l'impact des déjections ovines sur le milieu et à déterminer les meilleures pratiques d'élevage.
3. Contrôle de la parfaite réalisation des travaux dans le cadre d'une mise en conformité d'assainissement autonome.
4. Plage de Gouville avec ses tables à huîtres de pleine mer sur l'estran.
5. Zone humide de Notre-Dame-de-Cenilly, riveraine de la Soulette.



État des lieux 2019

Des acteurs locaux très impliqués

Pour la première fois, l'agence de l'eau a invité ses partenaires locaux à donner leur avis sur l'état des lieux 2019 et sa projection en 2027 pour les masses d'eau de leur territoire. Objectif : en affiner les résultats grâce aux informations de terrain dont ils disposent. Un travail collaboratif qui paie.

À la Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'invitation de l'agence de l'eau à intervenir dans l'élaboration de l'état des lieux a été prise très au sérieux. « Nous voulions vraiment saisir cette opportunité de nous exprimer et de partager les nombreuses remontées terrain qui nous parviennent, raconte Germain Sanson, directeur de la Fédération. Nous y avons donc travaillé pendant presque deux jours pour éplucher l'état des lieux de l'intégralité des masses d'eau de notre département. »

Commenter, affiner, améliorer

Très concrètement, l'agence de l'eau a créé pour ses partenaires une interface interactive dédiée. Cet outil permettait de consulter l'état des masses d'eau et les paramètres pris en compte, et aussi de commenter les résultats de l'évaluation pour chaque pression et pour chaque masse d'eau. Pour la Fédération, pas moins de 384 avis ont été déposés dans la plateforme. « Par exemple,

l'état hydromorphologique des rivières est un paramètre que nous suivons de près puisqu'il influence énormément les communautés piscicoles, poursuit Geoffrey Bailleul, responsable du pôle technique de la Fédération. Pour ce paramètre, nous avons donc un certain nombre d'informations de terrain issues de nos collègues et des pêcheurs locaux à confronter avec ce dont faisait état l'évaluation de l'agence de l'eau. »

Alors plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord ?

« Il nous est arrivé d'être plus critiques que la modélisation proposée par l'agence de l'eau pour l'état actuel de certaines masses d'eau, notamment au regard de nos suivis piscicoles, détaille Germain Sanson. En revanche, nous étions parfois plus optimistes que la projection 2027. En effet, nous sommes au fait de nombreuses initiatives locales ambitieuses impliquant par exemple des contrats territoriaux "Eau & Climat" ou des restaurations de la continuité écologique et qui laissent présager une amélioration de l'état des rivières. »

« L'exercice n'était pas facile, et la plateforme collaborative a été une excellente façon de le faire. »

Germain Sanson,

DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DE L'EURE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE.

Une chose est sûre, la démarche a plu : « Même si l'exercice n'est pas facile, c'est une excellente façon de faire », commente Germain Sanson. Et de conclure : « L'avis critique que nous avons aujourd'hui, nous le devons aussi à l'agence de l'eau, qui nous aide justement à collecter et à compiler toutes ces données de terrain. Que ces informations participent ensuite à façonner un état des lieux le plus précis possible, c'est un juste retour des choses. » ●

Guillaume Tixier



SDAGE

Quelle portée juridique ?



© Bénédicte Gouvert

SDAGE : UNE COUVERTURE GLOBALE

Le SDAGE concerne aussi bien les activités à venir qu'existantes. Il porte sur les documents de planification ainsi que sur les décisions individuelles dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire prises lors de l'exercice des polices administratives spéciales liées à l'eau, qu'il s'agisse de la police de l'eau, de la police des installations classées, de la police de l'énergie ou encore de la police de la pêche.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe « les objectifs [...] et les orientations permettant de satisfaire aux principes prévus aux articles L. 211-1 et L. 430-1 du Code de l'environnement ».

Ces principes relèvent de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau : cette gestion doit prendre en compte « les adaptations nécessaires au changement climatique » (art. L. 211-1) et « la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole » (art. L. 430-1). Le SDAGE est révisé tous les six ans.

UNE VALEUR JURIDIQUE PARTICULIÈRE

Le SDAGE a vocation à guider les acteurs dont les choix d'activités ou d'aménagements impactent la ressource en eau.

Les acteurs publics (État, collectivités, établissements publics) ont eux aussi un rôle crucial à jouer : ils doivent garantir la compatibilité de leurs décisions administratives et de leurs documents d'aménagement du territoire avec le contenu du SDAGE. Cette notion de compatibilité, moins contraignante que celle de conformité, implique une absence de contradiction entre les différents documents en lien avec le domaine de l'eau et le contenu du SDAGE (objectifs, orientations et dispositions).

LA COMPATIBILITÉ DANS LE DÉTAIL

Elle concerne un large éventail de décisions et documents :

- les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau (art. L. 212-1 point XI du Code de l'environnement) ;
- les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et, en l'absence

de SCOT, les plans locaux d'urbanisme (PLU), les documents en tenant lieu et les cartes communales – délai de trois ans pour être rendus compatibles – (art. L. 131-1 et L. 131-7 du Code de l'urbanisme) ;

- les schémas des carrières – délai de trois ans pour être rendus compatibles – (art. L. 515-3 du Code de l'environnement) ;
- les SAGE – délai de trois ans pour être rendus compatibles (art. L. 212-3 du Code de l'environnement) ;
- les objectifs et règles générales des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (art. L. 4251-2 du Code général des collectivités territoriales) ;
- les procédures relatives aux installations nucléaires de base (art. R. 593-38 du Code de l'environnement). ●

Camille Aulas



HOMMAGE



© DR

« Sylvie rappelait constamment les liens entre le continent, le littoral et la mer. »

Paul Ferlin

« **D**es fenêtres de son appartement au Havre, Sylvie aimait suivre l'activité portuaire et regarder passer les porte-conteneurs géants », se souvient avec émotion Paul Ferlin, qui, comme elle, avait rejoint le comité de bassin en 2013, au sein du collège des usagers non économiques. Au propre comme au figuré, Sylvie Barbier veillait sur la mer et le littoral. Dès sa retraite de l'Éducation nationale, cette enseignante en mathématiques très impliquée dans les combats syndicaux avait déployé son énergie au service de l'environnement. « *L'eau, la mer, les milieux aquatiques continentaux et marins la passionnaient. Elle avait une puissance de travail impressionnante, qui lui permettait de s'emparer rapidement de nombreux sujets, et de défendre ses convictions avec vigueur mais sans excès* », souligne Paul Ferlin.

De multiples responsabilités

Sylvie Barbier avait rejoint l'association Écologie pour Le Havre en 2007 et en était la présidente entre 2016 et 2018. Elle fut aussi présidente de Haute-Normandie Nature Environnement de 2011 à 2013, fédération qui a précédé France Nature Environnement Normandie. « *C'est avec la mise en place de la stratégie marine qu'elle a donné une idée de ses capacités d'investissement dans le domaine marin* », évoque Paul Ferlin, rappelant qu'elle était animatrice de la commission spécialisée « milieu vivant » du conseil maritime de façade.

Elle siégeait au Conseil de développement du port du Havre, occupa le poste de vice-présidente de la maison de l'Estuaire, l'association gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

SYLVIE BARBIER

Vice-présidente du comité de bassin et membre de France Nature Environnement, Sylvie Barbier nous a quittés le 10 mai 2019, laissant derrière elle un vide à la mesure de son engagement dans le milieu associatif normand.

Elle était membre du directoire du réseau « Océans, mers et littoraux » de France Nature Environnement. Enfin, devenue vice-présidente du comité de bassin Seine-Normandie, elle s'était impliquée dans la plupart de ses commissions, où elle rappelait constamment les liens entre le continent, le littoral et la mer, veillant par exemple à ce que les submersions marines soient bien intégrées dans le Plan de gestion du risque inondation (PGRI). « *Sa vision était large. En qualité de représentante de France Nature Environnement au sein du conseil maritime de façade Manche Est-Mer du Nord, elle a abondamment participé à l'élaboration du document stratégique de façade, veillant à sa cohérence et sa bonne articulation avec les enjeux continentaux* », rappelle Paul Ferlin, membre comme elle de France Nature Environnement.

« Curieuse de tout »

Paul Ferlin évoque les heures passées à échanger sur des sujets aussi divers que l'éolien en mer, la méthanisation, le projet de ligne ferroviaire Paris-Normandie ou encore le canal Seine-Nord dont l'alimentation en eau la préoccupait fortement. « *Sylvie était curieuse de tout, ouverte à tous les sujets et capable de maîtriser de nombreux dossiers. Sa disparition laisse un vide. Des représentants des instances portuaires du Havre et de Rouen, qui ne défendaient pas toujours les mêmes enjeux qu'elle, m'ont fait part de leur tristesse et ont souligné ses nombreuses qualités. Le vide est immense aussi pour Écologie pour Le Havre et France Nature Environnement* », déplore Paul Ferlin. ●

Mini bio en 6 dates

11 février 1946
Naissance de Sylvie Barbier

1968-2005
Enseignante en mathématiques (Harfleur), membre actif du SNES

2007
Rejoint l'association Écologie pour Le Havre dont elle devient présidente entre 2016 et 2018

2011-2013
Présidente de Haute Normandie Nature Environnement

2013
Vice-présidente du sous-collège des usagers non professionnels du comité de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie

2016-2019
Participe à l'élaboration du document stratégique de façade

Guillaume Tixier



HUGUES ALBANEL

En partant de la rénovation de petites centrales hydroélectriques, Hugues Albanel a créé, en 1985, le groupe UNITE. Pionnier des énergies renouvelables, ce groupe exploite aujourd'hui aussi bien des fermes photovoltaïques que des parcs éoliens, des hydroliennes fluviales et des centrales hydroélectriques. Hugues Albanel a été vice-président du Groupement des producteurs autonomes français d'énergie hydroélectrique, et avait intégré le comité de bassin dès 2008 où il occupait, depuis 2014, la vice-présidence de la COMITER Seine-Aval et siégeait à ce titre à la C3P (commission permanente des programmes et de la prospective), qui lui a rendu hommage par la voix de son président, Nicolas Juillet :

Fondateur du groupe UNITE, spécialiste des énergies renouvelables, et membre du comité de bassin, Hugues Albanel est décédé le 24 août dernier.

« Monsieur Albanel a su défendre le point de vue de la petite hydroélectricité dans nos instances, et notamment lors de l'élaboration du SDAGE. »

En juillet 2019, Hugues Albanel faisait découvrir au grand public, lors d'une journée portes ouvertes, la centrale hydroélectrique de Port-Mort, dans l'Eure. Une occasion pour lui de démontrer qu'il était possible de concilier énergie renouvelable et respect de l'environnement. Sa disparition brutale le 24 août 2019, à l'âge de soixante-douze ans, est un choc pour tous ceux qui l'ont côtoyé au comité de bassin et ont pu apprécier son engagement et ses qualités humaines. ●

Guillaume Tixier

CONFLUENCE NOUVELLE FORMULE : ABONNEZ-VOUS !

À partir de 2020, votre magazine **CONFLUENCE** change de formule

Confluence sera désormais composé de 3 supports distincts :

- **Confluence Actualité** (5 fois par an) : 4 pages traitant de l'actualité, de retours d'expérience, etc.
- **Confluence Dossier** (2 fois par an) : 12 à 20 pages traitant d'un thème ou d'une problématique spécifique.

Cette nouvelle formule pourra être complétée par :

- **Confluence Newsletter** (5 fois par an) : une lettre numérique

Pour continuer à recevoir les publications Confluence, nous vous invitons à remplir le bulletin d'abonnement ci-dessous et à le retourner à :

Agence de l'eau Seine-Normandie
Service communication
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex

BULLETIN D'ABONNEMENT

Si vous souhaitez recevoir **Confluence Actualité** (4 pages) et **Confluence Dossier** (12 à 20 pages sur une thématique), veuillez compléter les informations ci-dessous :
Je désire recevoir **Confluence Actualité** et **Confluence Dossier** à l'adresse suivante :

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Et/ou

Si vous souhaitez recevoir **Confluence Newsletter** (lettre numérique), veuillez compléter les informations ci-dessous :
Je désire recevoir **Confluence Newsletter** à l'adresse suivante :

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :



Téléchargez GRATUITEMENT la nouvelle appli qualité rivière



Consultez l'application mobile des agences de l'eau
pour tout savoir sur la qualité des rivières.

Pour la première fois en France,
cette **application** permet à tous d'apprécier les résultats
des efforts des élus et des acteurs des territoires
pour **restaurer les rivières** et
éliminer les pollutions.

